

anarchisme  
*et* non violence

**ACTION**



13

AVRIL 1968



- introduction, 2
  
- marches, 9
  
- le jeûne, la grève de la faim, 11
  
- l'objection, 12
  
- refus de militarisation, 15
  
- renvois de livrets, 20
  
- refus de l'impôt militaire, 27
  
- groupe de partage, 32
  
- correspondants locaux, 36
  
- quelques données fondamentales

# SOMMAIRE

---

# ***introduction***

DANS NOTRE TRAVAIL DE RECHERCHES ET D'INFORMATION SUR L'ACTION NON VIOLENTE, NOUS AVONS VOULU, ENTRE AUTRES, CONNAITRE CE QUI S'ETAIT ACCOMPLI DANS LE GENRE ET AUSSI LES REALISATIONS DE NOTRE TEMPS SE DEROULANT QUASIMENT SOUS NOS YEUX, MAIS QUE LA GRANDE PRESSE IGNORAIT VOLONTAIREMENT ET QUE LA PETITE (LA NOTRE) NEGLIGEAIT OU DU MOINS NE SUIVAIT PAS SYSTEMATIQUEMENT.

A ECHEANCE, NOUS VOULONS DEBOUCHER NOUS-MEMES SUR L'ACTION : IL FAUT DIRE QUE CERTAINS ONT DEJA PARTICIPE A DES ACTIONS NON VIOLENTE, QUE D'AUTRES ACTUELLEMENT SONT OBJEC-TEURS, RENVOYEURS DE LIVRET MILITAIRE, ETC., QUE D'AUTRES ENCORE SE PREPARENT... A CAUSE DE NOS MOYENS RESTREINTS, NOUS AVONS CONSCIENCE DE N'AVOIR PAS ETE SUFFISAMMENT A LA HAUTEUR DE NOTRE TACHE.

DANS CE NUMERO, NOUS ESSAYONS DE PRESENTER UNE VISION GLOBALE DE L'ACTION NON VIOLENTE ACTUELLE EN FRANCE. NOUS REVIENDRONS ULTE-RIEUREMENT SUR CERTAINS POINTS IMPORTANTS ET DEVELOPPERONS AUSSI D'AUTRES ASPECTS.

NOUS REGRETTONS QUE CHACUN SE CANTONNE DANS SA PROPRE ACTION ET SON HORIZON IDEO-LOGIQUE SANS SE SENTIR CONCERNE PAR L'ACTION DE SON VOISIN, ET PARFOIS MEME SANS VOULOIR EN ETRE INFORME. ALORS QU'UNE SYNTHESE EST SOUHAITABLE... UNE PLATE-FORME NON VIOLENTE PERMETTRAIT ET OUVRIRAIT DE NOUVELLES POS-SIBILITES...

Sous le titre « Action », nous présentons dans ce numéro des exemples passés, présents ou à venir d'actions directes non violentes. L'évaluation critique de ces actions devrait nous permettre de dégager une méthodologie de l'action, c'est-à-dire :

- de mettre en lumière les points communs entre les divers types d'actions existantes et de les **coordonner**.
- de définir les principes de la **recherche** d'actions nouvelles adaptés aux situations et aux événements à l'ordre du jour,
- de mettre au point le **soutien** aux actions engagées.

Coordination, recherche, soutien : ces trois mots clés manifestent notre volonté de nous **organiser** pour l'action.

L'expression « Action directe » apporte apparemment une restriction au mot « Action ». Notons que cette restriction qui exprime le refus des intermédiaires dans l'affirmation des volontés de la « base » n'en est pas une pour les anarchistes qui entendent repousser toute hiérarchie, toute représentation figée (voir article « Jalons » d'André Bernard, A. et N-V n° 4).

### **Action et individu**

Par son caractère antihiérarchique, l'action directe réclame une participation maximale de l'individu. A fortiori, l'action directe non violente qui peut le conduire à accepter de grands risques. En fait, l'action **part** d'un ou de plusieurs individus. Par quels mécanismes ?

Si nous envisageons nos actes quotidiens, nous pouvons grosso modo les classer en deux catégories :

- les actes « réflexes », réponses quasi automatiques aux pressions de l'environnement, dont l'ensemble constitue notre **comportement**,
- les actes « réfléchis », qui impliquent une décision donc un choix entre plusieurs solutions.

Cette distinction peut paraître de pure forme ; en effet, certains de nos actes réflexes sont la conséquence d'un choix définitif fait dans le passé. Mais ils sont aussi le résultat de l'éducation, des idées reçues : la plupart du temps, le choix n'a pas été libre, mais imposé de l'extérieur sans que sa nécessité ait été perçue. Cela se traduit, pour chacun, par l'existence d'un « modèle mental » auquel il se réfère inconsciemment pour agir. Cependant, des événements peuvent prendre en défaut ce modèle, amenant la nécessité de l'enrichir ou de le remettre en question. Dans la mesure où il se trouve contraint de réfléchir de plus en plus avant d'agir, l'individu va se sentir **concerné** par un certain nombre de problèmes : **il se produit une crise dans son comportement.**

Cette crise peut rester un simple débat intérieur qui se traduira par une **évolution du comportement**. Mais, selon sa **situation**, l'individu peut choisir de résoudre sa crise intérieure par une véritable **révolution du comportement** : il s'engage, ou, plus rarement, se replie dans le perfectionnement de son « moi ». Parmi les éléments importants de la situation, nous citerons :

- l'intensité de la crise traversée,
- l'urgence des décisions à prendre,
- l'existence de « freins » tels que : position familiale, professionnelle, etc.

### **Engagement individuel = révolution commencée par soi-même.**

L'engagement dans une action directe apparaît donc comme la manifestation publique d'une révolution intérieure de l'individu. Pendant la durée de l'action proprement dite, un haut degré de tension est atteint qui ne peut évidemment être maintenu longtemps. L'important est de ne pas retomber à l'état antérieur, ou même plus bas à la suite d'échecs ou de désillusions. Au niveau individuel, le critère d'efficacité n'est ni la réussite ni la portée de l'action, mais l'empreinte qu'elle laisse dans la conduite de son auteur : le geste rageur et sans lendemain ne peut être considéré comme un engagement sérieux, mais seulement comme un « défoulement ».

A la période d'action intense doit donc succéder une période de réflexion et de critique, préparant des actions futures, une période **d'évolution** et non de stagnation.

Nous voyons, une fois de plus, à ce stade individuel, qu'évolution et révolution ne sont pas contradictoires mais complémentaires. On peut même affirmer qu'une évolution sans heurts peut conduire certains individus au même degré de conscience qu'une succession d'actions directes.

L'apparent décalage entre ces deux attitudes disparaîtra lorsque les engagements individuels, se dépassant, deviendront engagement de groupe : maintenir sa pensée en évolution constante vers un but commun, c'est rester **disponible** en permanence pour l'action. « Disponible » et « engagé » sont également nécessaires à la vie du groupe (tant pis si ce jargon semble un peu militaire...).

### **Engagement du groupe.**

Pour qu'un groupe s'engage, il faut qu'il existe dirait Monsieur de la Palice... évidence douteuse. On peut lui opposer cette phrase de Camus : « **Je** me révolte donc **nous** sommes. » Avant que n'écla-

tent une ou plusieurs « révoltes » individuelles parmi ses membres, le groupe n'est qu'un agrégat flou, une somme de velléités. L'irritation née du décalage entre les discussions théoriques et la passivité générale est d'ailleurs au nombre des motivations qui poussent certains à agir. Le rassemblement, dans un but d'étude, d'individus affinitaires n'est donc pas négatif : il constitue un terrain très favorable à l'éclosion de vocations, puis d'un véritable groupe révolutionnaire.

En ce qui nous concerne, la revue a joué un rôle préparatoire important en empêchant des individus visiblement faits pour agir ensemble de se disperser. Mais existait-il un groupe A.N.V. ? On peut en douter ; disons qu'il existait une possibilité de groupe, ne demandant qu'à se manifester. **C'est dans l'action qu'apparaît la dimension essentielle du groupe : la solidarité.**

#### De la solidarité à la fraternité.

Etre solidaire, au sens étymologique, c'est « être lié à », « former un solide avec » (ex. un boulon solidaire d'un écrou). A priori, on ne peut considérer la solidarité comme une « vertu » individuelle. C'est plutôt un fait objectif : on est solidaire **par** la menace de répression et **pour** la réalisation d'un objectif commun. Il est indispensable que chacun prenne conscience de la solidarité du groupe, **des liens d'interdépendance qu'elle implique**, car le libre choix de ces liens est fondamental. Au sens étymologique déjà cité, le groupe passe de l'état fluide à l'état **solide** et il importe d'éviter la « cristallisation » de structures plus ou moins hiérarchisées ! Cela ne se peut que si chacun se sent **responsable** : le groupe naît de la solidarité de ses membres, il **vit** par leur responsabilité. Les plus engagés sont responsables devant les autres du sérieux de leur engagement, les moins engagés du sérieux de leur soutien. Rapidement d'ailleurs, chacun se retrouvera aussi « mouillé » que le voisin. Formé d'individus **LIBREMENT SOLIDAIRES ET EGALEMENT RESPONSABLES**, le groupe tendra naturellement vers une communauté fraternelle.

Cette communauté n'est certes pas une fin en soi, même si elle est une esquisse de la société telle que nous la voulons : elle est avant tout un moyen puissant au service de l'action. Non seulement le groupe facilite l'action par son soutien, mais il la suscite.

Enfin, par la critique, la recherche, la réflexion communes, il permet de perfectionner les techniques d'action en confrontant les expériences de chacun.

## Difficultés dans l'action et dans son organisation.

L'action et son organisation se heurtent à un certain nombre de difficultés. Au nombre de celles-ci, il importe de mettre en lumière celles qui sont inhérentes aux individus eux-mêmes et à leurs rapports dans le groupe : les difficultés de **relation**.

Nous avons vu que le groupe se caractérise par l'existence de liens de solidarité entre ses membres. Parmi ces liens, une catégorie importante est constituée par les **échanges d'informations**. Si ces échanges se font mal, on ne peut espérer une action **coordonnée** du groupe. Si, au plan humain, « la dimension essentielle du groupe est la solidarité », d'un point de vue plus scientifique, elle est la « **communication** » ou mieux (ô Bergman !) la « **communicabilité** ».

### Du langage.

Pour qu'il y ait communication, il faut, au minimum, qu'il existe entre les interlocuteurs certaines connaissances communes appelées « code » dans les cas simples, ou plus généralement « langage ». Si, pour les termes concrets, le langage humain ne comporte guère d'ambiguïté, il devient par contre terriblement vague pour les termes abstraits. A quelle sauce n'a-t-on pas accommodé des mots comme « liberté » ou « égalité » ! En fait, chacun leur donne le sens qu'il veut. Or, on ne peut communiquer sûrement que si **chaque mot a un sens et un seul** pour tous. Le mythe de Babel n'en est pas un ; c'est une vérité profonde : la confusion du langage amène les pires conflits. Deux cas extrêmes :

— deux hommes se disputent âprement alors qu'ils sont, sans le savoir, entièrement d'accord : ceci parce qu'un mot « accroche », dénaturant le sens des propos échangés ;

— deux hommes se quittent bons amis, sûrs d'être d'accord. Or leurs opinions sont opposées. Pour les mêmes raisons que précédemment ils ont pratiqué un dialogue de sourds.

Le second cas est sans doute plus tragique que le premier : de la dispute naîtra peut-être la prise de conscience de ses causes, tandis qu'une fausse entente ne vide pas l'abcès.

Dans les précédents numéros de cette revue, nous avons tenté de définir le sens de quelques mots clés (force, violence, action directe, etc.) : ce n'est pas de la sodomisation d'insectes, mais une démarche fondamentale, la recherche de **notre** langage.

## Langage et bruit.

On pourrait penser que tous les problèmes de communication sont résolus lorsqu'on a mis sur pied un vocabulaire commun. Mais ce serait là une conception trop statique. Communiquer implique une transmission, donc une dynamique : émission, propagation, réception. Or, toutes ces opérations sont imparfaites : ces imperfections constituent le **bruit**. Lorsqu'on parle, on ne met pas toujours l'accent sur les mots qu'il faut, lorsqu'on écoute on entend des mots sans importance et souvent pas l'essentiel ; enfin, dans le brouhaha d'une réunion, les murmures, les ricanements, les interpellations arrivent à dénaturer complètement les propos tenus. Notons que l'imprécision du langage évoquée plus haut constitue elle aussi un bruit. A ce bruit intrinsèque, dû au langage, s'ajoutant le bruit extrinsèque, dû à sa transmission, il devient presque téméraire de vouloir communiquer... Comment déceler, noyée dans le bruit, la précieuse information ? Il y a une recette : le dialogue.

### Du dialogue considéré comme un outil.

Ecartant toute « mystique » du dialogue, considérons-le comme un moyen de **contrôle**. Un exemple simple illustre bien cette notion : celui des transmissions télégraphiques. Un message transmis en morse a toutes chances d'être déformé : erreurs de manipulation, erreurs de lecture, brouillage, etc. Mais les télégraphistes s'en sortent tout de même, en faisant répéter des passages douteux par leur correspondant autant de fois qu'il le faut : une liaison radiotélégraphique est **toujours** un dialogue. Ainsi, dans une réunion de groupe, qu'il s'agisse de discussion théorique, de préparation à l'action ou de critique de l'action, il importe d'éviter à tout prix les monologues.

Le monologue naît, non pas du désir d'un individu de s'imposer, mais du silence des autres. Dissipons une équivoque courante : **le silence n'est pas porteur d'information**. Cela ne veut pas dire qu'il est sans valeur. Une fois de plus, c'est en écartant toute vue mystique et en considérant le silence comme moyen que nous en découvrirons la valeur. Dans un débat, un temps de silence correspond au besoin pour chacun de mettre en ordre dans sa mémoire les idées qui viennent d'être échangées. **Par l'intermédiaire de sa mémoire, chacun est à l'écoute des autres**. Le dialogue permet de contrôler que l'on s'est bien compris : s'il dévie, s'égare, tourne à la polémique, le silence **concerté** est un moyen de retrouver le fil de la discussion.

## Dialogue du groupe avec l'extérieur.

Si le dialogue est un outil précieux au sein du groupe, il ne l'est pas moins dans les relations extérieures. Les groupes ou personnalités amies qui acceptent le dialogue (en particulier les lecteurs de la revue) nous rendent l'immense service de nous fournir une critique vue du dehors que nous ne pouvons faire nous-mêmes.

Ce dialogue devient fondamental lorsque le groupe s'engage dans l'action. Il est alors le seul moyen de mesurer la portée de l'action ainsi que l'existence et l'importance des erreurs commises. Dans le cas d'une action prolongée, ces informations permettront de réorienter les décisions en fonction des résultats partiels acquis.

Mais si l'on ne dialogue qu'avec les amis, on en vient rapidement à se faire des illusions. L'article « Projet pour bâtir la paix » (voir A.N.V. n° 10) montre tout l'intérêt du dialogue avec l'adversaire. En sus des avantages décrits plus hauts, l'action de nos amis américains, si modestes qu'en soient les résultats, montre que le dialogue peut devenir un véritable moyen révolutionnaire en lui-même. Les quelques actions directes actuellement engagées pourraient peut-être s'orienter par la suite dans cette voie.

Jean-Pierre MACHY



Les marches de printemps organisées chaque année par le Mouvement contre l'armement atomique se dérouleront, suivant les régions, de la fin avril au début mai. Pour tous renseignements s'adresser au MCAA :

91, rue du Faubourg-Saint-Denis. Paris-10<sup>e</sup>

## marches

Si l'on veut bien admettre que toute action violente ressortit à un phénomène plus général de « destruction », on se doit alors de montrer que l'action non violente, elle, tire sa force de la « création », de « l'imagination ». Ainsi nos facultés d'invention, de renouvellement devraient être mises à contribution au maximum. Mais le facteur « engagement personnel physique » n'en sera pas moins indispensable. Nous associons à la notion d'engagement celle de « risque », mais pour nuancer et ne pas tomber dans une conception activiste, nous avons dit que des positions d'attente sont nécessaires. Le minimum d'engagement serait donc la prise de conscience intellectuelle et morale, et l'action demandant l'engagement le plus faible serait la « marche ».

Dans les précédents numéros (3, 4, 5), nous nous sommes efforcés de décrire minutieusement et aussi de critiquer les formes d'action que l'on regroupe sous le mot « marche ». Nous ne voulons pas reprendre ici ce travail, mais resituer ces expériences dans le cadre de ce numéro.

La marche, c'est la démonstration publique d'un désaccord qu'il n'est plus suffisant d'exprimer par des intermédiaires (presse, délégation, etc.), c'est une protestation, une contestation ; c'est aussi l'affirmation de convictions positives avec l'argument supplémentaire de sa personne physique ; c'est essentiellement peut-être un *mode d'information directe* de même que les tracts et les banderoles qui accompagnent ; les sondages d'opinion qui quelquefois ont été organisés sur place se présentent comme le deuxième volet du dialogue entre les manifestants et le public, comme le moyen de connaissance quant à l'effet obtenu par la marche, comme un contrôle de l'efficacité de l'action.

Mais « en marchant pacifiquement », on s'est trop contenté d'appliquer une recette, sans vraiment chercher à en améliorer le rendement. Ainsi on marche dans les banlieues désertes le dimanche, on marche en rase campagne. Pour ne pas entrer dans l'illégalité, on évite les lieux publics (plages en été, certaines rues, etc.). Au contraire les « commandos » non violents sont des opérations par petits groupes qui demandent une participation maximale et plus de facultés d'initiative ; ce qui n'est pas le cas des marches où chaque individu est censé suivre les mots d'ordre ; de même, dans une manifestation importante, on est noyé dans la masse. En petit groupe, on est obligatoirement « vu ». Les marches pour accompagner

en prison un objecteur et un groupe sans aucun papier d'identité se solidarisant totalement avec lui ont été rares : elles revalorisaient la marche dans le sens de l'engagement. La marche engageant peu aurait dû être utilisée surtout comme mode d'information mais il fallait alors rechercher le « canal » le meilleur possible pour que cette information passe du manifestant au public.

Dans cette optique, nous avons soulevé quelques questions comme le silence, le bruit, le maintien et l'habillement des marcheurs. Nous affirmions la valeur du silence comme expression d'un comportement nouveau, reflet de l'état d'esprit non violent. Mais on a vu et en particulier dans le dernier numéro « Happening » que le « bruit » n'est pas absolument incompatible avec la manifestation non violente. De même pour l'habillement et le maintien. Cependant, il est à craindre que le mélange des genres, dans une même marche, déconcerte trop le public et nuise en fin de compte au message final.

André BERNARD

Le samedi 23 mars, Pierre Souyris, professeur agrégé à Aix, et Claude Voron, membre de la communauté de l'Arche et ancien objecteur, ont commencé un jeûne de huit jours dans le bidonville d'Aix-en-Provence. Ils entendaient attirer l'attention des pouvoirs publics et de l'opinion sur cette cité misérable de cinq cent trente habitants, dont trois cents enfants.

Une association d'aide aux migrants y a ouvert un centre d'alphabétisation pour adultes, et actuellement une campagne de pétitions est faite à travers la ville pour obtenir la construction d'une cité provisoire de transit et la réalisation d'un programme d'habitations de type HLM.

Le bidonville n'a qu'un seul point d'eau potable et un seul W.-C. ; les rats y pullulent.

## le jeûne, la grève de la faim

Ces deux formes d'action ont été fréquemment employées par les partisans de la non-violence. Il faut cependant distinguer l'une de l'autre.

*Le jeûne* d'une durée limitée est une marque de protestation, de solidarité, de soutien. Il facilite également un certain recul vis-à-vis des actions entreprises, une réflexion sur l'action et sur le comportement individuel.

*La grève de la faim* est d'une certaine manière plus désespérée. Elle ne s'achève en principe qu'à la satisfaction de ce qui est demandé ou à la mort par inanition du gréviste. Elle est davantage une pression morale qui place l'autre en face de ses responsabilités. Elle implique généralement quelque chose d'insupportable pour l'individu qui préfère se laisser mourir plutôt que de continuer à subir l'injustice dont il est ou dont d'autres sont victimes. Elle ne s'emploie généralement que quand il n'y a plus d'autre possibilité (en prison, quand tous les recours possibles ont été employés...).

Du point de vue individuel, le jeûne présente de nombreux avantages thérapeutiques pour l'organisme, de repli et de concentration pour la pensée. Il implique bien entendu, comme la grève de la faim, l'absence totale de nourriture, le jeûneur ou le gréviste ne se permet qu'un peu d'eau pure.

Au point de vue efficience, le fait qu'un individu ou qu'un groupe jeûne ou entreprenne une grève de la faim a généralement de grandes répercussions. En effet, la nourriture a une grosse importance sociale, elle est synonyme de vie et le fait de s'en priver volontairement représente une grande force de caractère ou un immense désespoir.

Citons très brièvement pour mémoire : en France, la grève de la faim qu'entreprit Louis Lecoq en 1962 pour obtenir le statut des objecteurs et qui dura 28 jours, grève qui a considérablement ému l'opinion publique. En Italie, celle entreprise par Danilo Dolci en 1952 afin que les autorités daignent s'intéresser au sort des Siciliens qui vivent dans des conditions de misère indignes... En Inde, celle que fit Gandhi lors de son emprisonnement par les Anglais.

Actuellement, de nombreux jeûnes et grèves de la faim ont été souvent entrepris pour manifester une solidarité ou pour protester contre la guerre du Vietnam. Mais ils restent trop souvent le fait d'individus isolés ou trop extérieurs pour avoir une grande efficience.

Daniel BESANÇON

# **l'objection**

On peut, je crois, résumer toute la démarche des objecteurs de conscience en disant qu'elle repose sur la volonté d'être reconnus comme étant des civils, des hommes capables de choisir eux-mêmes ce qu'ils veulent et peuvent faire. Cette démarche s'est trouvée « contestative » dès l'origine puisque cette façon de voir n'entre pas dans la mentalité d'une majorité de gens et que les lois et les autorités ne reconnaissent et ne tolèrent pas cette volonté.

Il se trouve que cette volonté d'être reconnu comme étant un citoyen conscient des problèmes civiques et capable de choisir ce qui lui paraît juste, en un mot comme un homme qui se sent responsable de sa vie et qui désire le rester, se concrétise au moment du service militaire, mais par un lent processus d'évolution tant des objecteurs eux-mêmes que des lois et de la psychologie générale, cette contestation s'est déplacée ou plutôt s'est élargie. On peut schématiser ainsi cette démarche :

— objection = non à la guerre et à sa préparation ;

— guerre = pièce intégrante d'une certaine organisation de la vie sociale, de l'économie, de la politique, etc.

Cela revient à dire que la prise de conscience du processus de la guerre et de la militarisation a évolué de telle manière que contester la guerre sans contester le système qui y conduit est un illogisme.

Dès lors deux voies d'action étaient possibles :

● une action politique pour susciter une prise de conscience, des changements de structure, etc. C'est l'objection-mouvement. C'est la première qui vient à l'esprit, mais en fait nous n'avons jamais tout à fait cru à cette voie et ce, pour deux raisons essentielles :

1) Qu'elle rassure au lieu de mettre réellement en cause. La protestation est trop verbale et sert en réalité de caution au système (ex. les marches du M.C.A.A.).

2) C'est de voir notre faiblesse face au système, de constater combien les gens à quelque niveau qu'ils se situent dans la société sont pris dans la machine et disposent de peu de liberté pour changer quoi que ce soit de profond. Très vite, on en vient à se demander si le pacifisme politique (type M.C.A.A.) ne recouvre pas une grande illusion.

● la seconde démarche est alors celle d'une rupture-témoignage. On ne cherchera plus à agir directement sur les structures n'en voyant pas la possibilité, mais à réaliser au niveau de communautés de base les idéaux qu'on veut faire passer dans la société. Le but de la contestation ne se situe pas d'abord au niveau de l'efficacité politique. Cette démarche est intimement liée à la non-violence qui est avant tout recherche et défense de la justice.

Dès lors on voit que cette démarche pose deux questions :

— à quel moment est-on en « rupture » ?

— et quel moyen y a-t-il pour incarner ce que l'on souhaite voir se réaliser dans la société ?

C'est à ces deux questions et à une tentative de réponse qu'on conduit le cheminement et le travail des objecteurs de conscience depuis Brignoles. Les choix de détachement de la Protection Civile se sont faits un peu selon l'intuition de chacun. Pour moi qui avais choisi le bidonville voici la démarche que j'ai suivie (démarche qui s'est faite avec les camarades regroupés à Noisy-le-Grand).

La misère comme la guerre n'est pas un épiphénomène du système social ; elle en est au contraire très dépendante. Les valeurs qui animent notre société (niveau de vie, recherche du confort, technicité et industrialisation croissantes ; volonté de puissance conduisant à l'exploitation...) conduisent les individus à une lutte dont le nombre de victimes s'accroît à une cadence affolante. Il se produit alors un phénomène que l'on appelle « exclusion sociale » qui fait que ces victimes sont rejetées au ban de la société et sont déconsidérées.

Pour nous objecteurs, cela ne pouvait s'admettre. De fait nous avons été amenés, par une vie de groupe très étroite, avec nécessité de partager nos responsabilités et nos réflexions, à nous auto-discipliner, à voir que ce mode de vie, outre qu'il nous permettait de nous réaliser un peu plus nous-mêmes, donnait à nos relations avec l'extérieur (tant avec les gens du bidonville qu'avec ceux de la ville) un certain style et suscitait des modifications qui allaient dans le sens de ce que nous voulions. Ainsi nous sentions, sous-jacentes à cette manière de vivre, quelques valeurs que nous souhaitions connaître. Nous avons donc tenté d'approfondir cette voie.

On voit comme cette contestation de l'armée s'est élargie par la vie même des objecteurs de conscience (non plus en prison mais dans la cité) à tout le système, et cette démarche s'explique ; la guerre est violence, le bidonville est une violence quotidienne faite aux individus et l'on voit très bien ce qui en découle, c'est que les individus exclus ont un vague sentiment de révolte (le plus souvent

d'impuissance) et que les autres sont obligés de prévoir des moyens de défense. Ce processus, vu là à une petite échelle, s'applique aux pays en voie de développement face aux pays nantis et exploités (avec le sentiment d'impuissance qui s'estompe de plus en plus).

Nous en sommes donc à essayer de vivre au sein d'une communauté les valeurs auxquelles nous aspirons en évitant de perpétuer au maximum le cycle d'injustice.

Mais où est donc passé le refus de la militarisation brutale du début qui conduisait les objecteurs en prison ? Elle s'est faite beaucoup plus subtile et beaucoup plus délicate aussi à poser. Il s'agit de bâtir et de trouver un style de vie et une action qui soient une mise en question du pouvoir de l'Etat, et de son orientation actuelle, et qui obligent à réfléchir les gens qui nous entourent. Pour tenter de réaliser ceci il nous fallait une possibilité d'autonomie et une liberté de manœuvre assez grande qui ont déterminé le cadre que nous nous sommes choisi (Emmaüs repose essentiellement sur une fédération de communautés dont les principes de base sont les mêmes que ceux qui nous animent).

Les points qui nous occupent aujourd'hui sont de vivre du fruit de notre travail, de susciter un développement communautaire du quartier dans lequel nous vivons et puisque ce quartier est une cité d'urgence de faire éclater le scandale des conditions dans lesquelles les gens et nous vivons et de l'inconscience de ceux qui nous entourent. Cela nécessite une intégration dans la ville et dans la cité, intégration qui ne peut se faire que très progressivement. Le processus ne devant pas nous absorber, il nous est nécessaire et vital (à long terme), pour réaliser pleinement notre idéal, de participer à une structure de type fédéraliste communautaire plus large. C'est en ce sens que nous entretenons des relations étroites avec la communauté libertaire du Courtal (sise en Ariège) et sur un plan différent avec la communauté de l'Arche (berceau de l'Action civique non violente).

Nous ne nous faisons guère d'illusions sur ce que représente une telle démarche comme force contestative actuellement. Simplement elle est une tentative de vivre et de faire comprendre les éléments qui nous paraîtraient devoir figurer dans un système plus humain. La création d'un réseau parallèle reposant sur des valeurs différentes du système actuel devrait nous permettre de durer et d'aboutir à quelque chose de plus solide.

Daniel BESANÇON

## refus de militarisation

Jean Coulardeau, étudiant en psycho-sociologie, a refusé d'accomplir son service militaire. Il n'a pas demandé à bénéficier du statut des objecteurs de conscience pensant que celui-ci n'est qu'un marché de dupes qui étouffe la voix de ceux qui l'acceptent et ne permet plus de dénoncer la militarisation croissante du pays (mise en place du système de défense nationale).

Le 27 novembre 1967, il a été arrêté et enfermé dans une caserne de Libourne. Au cours du mois de décembre, des amis ont pu le voir. Sa présence causait une certaine effervescence et des « appelés » commençaient à se poser des questions quant à leur propre attitude face à la discipline militaire.

Le 29 décembre, changement de régime : suppression des visites, etc. Il demande à voir le colonel, ce qui lui était refusé. Il commence alors (30 décembre) une grève de la faim. L'aumônier protestant demande à voir le colonel à son sujet. Devant le refus qui lui est opposé, il démissionne de sa fonction d'aumônier de la caserne.

D'autre part, le comité bordelais de soutien aux objecteurs décide d'aller manifester à Libourne devant la caserne. Cette manifestation n'aura pas lieu, Jean étant transféré à la prison de Gradignan à quelques kilomètres de Bordeaux.

Jean accepterait un service civil aux conditions suivantes :

- indépendance totale et définitive de l'armée,
- service international et d'aide aux sinistrés,
- ne pas prendre la place de chômeurs ou de grévistes.

Ces deux dernières conditions sont pratiquement réalisées et dépendent exclusivement du choix des objecteurs.

En ce qui concerne la première condition, le rôle de la Protection civile se limite à l'incorporation, la démobilisation et à l'entretien financier (des améliorations sont effectivement souhaitables sur ce point).

Voici la lettre qu'il a envoyée au ministre des Armées le 1<sup>er</sup> septembre 1967 :

*Je suis incorporable prochainement dans l'armée que vous dirigez, très exactement à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1967.*

*Or je suis objecteur de conscience. N'entendez pas par là que je refuse uniquement de porter ou de faire usage des armes. Ce serait puéril et hypocrite.*

*L'objection de conscience est à mon sens beaucoup plus vaste, beaucoup plus riche. Elle consiste en refus total et sans détour de l'armée.*

*Pourquoi ai-je choisi l'armée comme cible (si vous me permettez l'expression) dans un monde où règne la violence et l'injustice ? En un mot parce qu'elle concentre en son sein tout ce que la société produit de néfaste à l'Homme, avec un grand H. Elle symbolise la fin de l'humain, le lieu où les hommes se comportent comme des bêtes sauvages et non plus comme des individus civilisés.*

*L'armée est l'expression la plus parfaite de la domination des dirigeants qui font se dresser les peuples les uns contre les autres, usant de forces et d'énergies qui seraient mieux employées à libérer qu'à tuer. Mais il faut reconnaître que s'il n'en était pas ainsi la liberté acquise par vos sujets signifierait la fin de votre règne. Les dirigeants disparaîtraient de la planète et ne seraient plus remplacés.*

*Vous prétendez faire la guerre pour sauvegarder les libertés acquises, mais en fait il en est tout autrement. Ou, du moins, ne s'agit-il pas de défendre la liberté de tous, mais la vôtre, autrement dit votre privilège. Tout est mis en œuvre pour que nous restions ignorants et bêtes. Vous nous prenez pour des « gobe-lune », des moutons, soit donc le contraire d'hommes libres.*

*Car enfin, expliquez-moi pourquoi le gouvernement dont vous faites partie, spéculé sur la superstition pour gagner de l'argent en faisant de la publicité pour la Loterie Nationale les vendredis 13 entre autres. Manière pour le moins étrange de remplir la tâche éducative que vous prétendez assumer. Vous comprendrez aisément que je n'aie pas l'intention de mourir et de tuer pour sauver de la « barbarie ennemie » (suivant l'expression consacrée ; les barbares variant avec les alliances politiques) des superstitions auxquelles vous ne croyez même pas, vous le chef, du moins je l'espère. Mais après tout peut-être jouez-vous au tiercé le dimanche avec Léon Zitrone et achetez-vous un billet de la Loterie Nationale pour « tenter votre chance ». Dans cette dernière hypothèse, continuons comme par le passé, jouez seul, si vous gagnez, je ne serai pas jaloux, pour ma part, ça ne prend pas.*

*Mais l'armée ce n'est pas seulement des soldats en uniforme et des guerres plus ou moins justes et saintes. C'est aussi un esprit, une forme d'organisation.*

*Depuis le 7 janvier 1959, la France est devenue une immense armée légale et psychologique. Légale d'une part, en vertu de l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 et de tous les textes qui furent votés par la suite en vue de la compléter et de la préciser. Chaque citoyen (homme ou femme) peut d'une minute à l'autre se trouver placé à votre service, et cela quand bon vous semblera. (...)*

*Psychologique d'autre part, particulièrement par le truchement du nationalisme, de la hiérarchie et de la religion. Le nationalisme est à l'ordre du jour : on hurle contre les Américains au Vietnam, mais on approuve l'action de l'armée française en Somalie ; on crie au génocide contre la bombe atomique sur Hiroshima, mais la France pavoise à chaque champignon de Mururoa. La hiérarchie ne se discute plus, on obéit. La religion et son intolérance reprennent le dessus : interdiction de « La Religieuse », opposition aux contraceptifs.*

Certes, je suis un rouage de la nation et vous m'utilisez malgré ma volonté profonde. Mais il est une limite au delà de laquelle vivre n'a pas de signification. Je n'ai pas pour but de fabriquer et d'acheter des réfrigérateurs et des téléviseurs. Je désire conformer au maximum mes actes à mes pensées. Il est toujours possible de faire des concessions, mais à partir d'un moment, il n'est plus de dérogations acceptables avec soi-même. Accepter l'armée me contraindrait à me renier, équivaldrait à me suicider. Car, à mon avis, le plus important chez l'homme réside dans son esprit critique et non dans sa capacité productive.

Logiquement vous ne pouvez rien m'offrir sinon la mort. Le soi-disant statut des objecteurs de conscience (loi relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement) est un marché de dupes. Car s'il remplace le service militaire, et à quel prix : temps double, emplois interdits..., il ne dispense pas du service de défense, ni même de l'autorité militaire comme le prouve la note de service du ministre Roger Frey (P.C./C.A.B. N° 2251) qui précise : « ... les appelés versés dans ces formations (formations civiles assurant un travail d'intérêt général) sont soumis aux règles de discipline des forces armées et restent justiciables des tribunaux militaires. »

Logique avec moi-même je ne peux pas accepter vos conditions. Vous trouverez donc ci-joint mon livret militaire dont je n'ai que faire. Ce renvoi symbolise à mes yeux deux choses : en premier lieu, je signifie ainsi ma volonté de rupture avec l'armée ; en deuxième lieu, je m'associe au geste semblable de Georges Pinet que vos services ont récemment jugé.

Mon refus ne vous empêchera pas de continuer à régir mes semblables. Il n'a de valeur qu'au niveau individuel, tout comme celui de Marie Laffranque qui, à Toulouse, refuse de payer la partie de ses impôts officiellement consacrée à la bombe atomique.

Aussi forte que soit ma détermination, je dois reconnaître que vous êtes matériellement le plus puissant. Aussi n'essaierai-je pas de vous échapper. Je préfère affronter l'adversaire que le fuir. J'attends donc vos exécutants, en l'occurrence vos gendarmes.

Ma conviction est solide, beaucoup pourront en témoigner, et hormis un lavage de cerveau, je ne changerai pas sur ce point. Là réside ma force et par conséquent votre faiblesse. Vous pouvez me contraindre à tout, sauf (pour le moment, car les progrès de la psychosociologie de masse peuvent vous laisser espérer) à penser selon votre désir. Je ne vous en veux pas, vous faites votre métier de ministre, pour ma part je fais le mien, celui d'homme.

Pour le soutien à Jean Coulardeau, s'adresser au Comité bordelais de soutien aux objecteurs :

Soutien financier :  
Danièle DACCORD  
C.C.P. 3403.84 BORDEAUX

Secrétariat et correspondance :  
Guy GOUJON  
8, rue Debussy, 33-TALENCE

(...) Une autre raison que j'ai de choisir le statut. Il me semble plus apte à favoriser la prise de conscience d'un plus grand nombre, plus éducatif pour la plupart car moins abrupt qu'une contestation tellement radicale qu'elle exclut dans l'immédiat l'idée de service, telle la contestation de Jean Coulardeau.

Mais peut-être ces arguments n'ont-ils rien de décisif car qui peut prévoir les conséquences du refus de Jean si nous savons comprendre et faire comprendre son argumentation ? Il me semble en particulier important de rapprocher la volonté de « rupture avec l'armée » de Jean de l'idée de service volontaire dégagé de l'armée dont C. Duval rappelait que c'était la revendication première des objecteurs pendant la guerre d'Algérie. En ce sens, une étape importante de l'évolution du statut consisterait à faire accompagner la demande de statut du renvoi du livret militaire. Ce point que Jean intègre dans sa contestation, il faudra l'intégrer un jour ou l'autre, nous qui choisissons le statut ; le jour où nous serons prêts.

Marc GUIRAUD (Extraits du bulletin de liaison des groupes de préparation à l'action non violente).

Voici la lettre d'un futur objecteur, Jacques Poisson, dont la démarche rejoint celle de Jean Coulardeau :

Burret, le 28 janvier 1968

*Dans quelques mois, vos services devront procéder à mon incorporation. Je vous informe aujourd'hui que je suis objecteur de conscience, et qu'à l'expiration de mon sursis je n'irai point apprendre le métier des armes dans l'une quelconque de vos casernes.*

*Parce que la France continue à fabriquer en série et à expérimenter, sans se soucier des dangers qu'encourent les populations alentour, de terrifiants engins d'extermination massive, parce que l'état-major de son armée prévoit d'utiliser ces bombes contre des populations civiles ; parce que la France jette en prison les hommes conscients et résolus qui osent n'être point seulement de paisibles « moutons » : je ne veux rien avoir à faire avec son armée.*

Si la loi du 21 décembre 1963 « relative à certaines modalités d'accomplissement des obligations imposées par la loi sur le recrutement » était effectivement un statut des objecteurs de conscience, je vous en demanderais le bénéfice immédiatement. Mais vous me voyez embarrassé en face d'une alternative délicate à résoudre.

Demander l'application de cette loi, c'est en quelque sorte cautionner la discrimination contraire à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qu'introduit son article 12 ; c'est aussi accepter d'être encore justiciable de la juridiction militaire.

Refuser purement et simplement d'effectuer un service militaire... vous entrainerait probablement à me faire incarcérer. (Croyez bien que cette perspective ne m'effraie absolument pas.) Mais je pense que je puis être plus utile à la cause que j'entends défendre : la Paix universelle, en me mettant au service des exploités plutôt que derrière les murs de quelque geôle.

J'ai le choix entre une attitude strictement négative et une attitude franchement positive. Je choisis la seconde ; tout en me réservant le droit, en tant que citoyen de ce pays, et du monde, de me battre pour la suppression de toutes les armées, de toutes les polices, de toute exploitation de l'homme par l'homme, pour la disparition de toute cause de violence... Le jour où il existera partout un authentique statut de l'objection de conscience, un grand pas aura déjà été fait pour la construction définitive d'une paix durable entre les hommes.

J'accepterai donc que me soient appliqués les termes de la loi du 21 décembre 1963. A la condition cependant d'être mis à la disposition de l'association des Amis du Service Civil International ; et que je n'aie de comptes à rendre, pendant le temps de service dont je choisirai moi-même la longueur (au moins égale évidemment au double du temps légal de service militaire), qu'aux responsables élus de cette association. Mon objection de conscience dépassera ainsi le simple refus de l'armée, en faisant œuvre constructive de Paix.

En vous renvoyant mon livret militaire que vous trouverez ci-joint, et dont je n'ai que faire, je m'associe aux fermes prises de position individuelles de Georges Pinet, de Marie Laffranque, de Jean Coulardeau, de Jean-Pierre Machy... ; et j'ose espérer que tous ces actes de désobéissance civique, qui vont aller en se multipliant durant les mois à venir, soyent en certain, feront comprendre aux Français la lourde part de responsabilité que porte leur pays dans les génocides qui s'accomplissent de par le monde.

## renvois de livrets

Pendant la guerre d'Algérie, pour manifester leur opposition à cette guerre et par solidarité avec les objecteurs de conscience, un certain nombre de militants de l'Action Civique Non Violente renvoyèrent leur livret militaire. L'indépendance obtenue, il y eut d'autres renvois qui alors exprimèrent la désapprobation à la politique nucléaire du gouvernement.

A chaque fois, ces gestes individuels se situaient dans une certaine actualité ; gestes de protestation, ils tendaient pourtant à une contestation plus globale des structures de la société.

C'est avec le renvoi du livret de Georges Pinet, avocat, sa condamnation à 4 mois de prison ferme et 1.000 F d'amende, que l'acte de renvoi atteint à une certaine notoriété : la profession du renvoyeur y contribuait pour beaucoup. Le retentissement donné à un geste bien qu'isolé accéléra sans doute la prise de conscience et la détermination des « renvoyeurs » actuels. Des contacts individuels furent pris, des idées échangées qui conduisirent les futurs « renvoyeurs » à envisager un acte collectif malgré leurs options morales, religieuses, politiques et sociales les plus diverses.

Ces échanges aboutirent à la rédaction d'un texte commun, d'une plateforme qui restreint sans doute l'expression de chacun et qui, sans être une synthèse, a le mérite de mettre en évidence ce qui les unit alors qu'on pourrait penser que tout les divise. Nous ne publions pas toutes les lettres accompagnant chaque renvoi de livret, mais nous pourrions les fournir aux lecteurs intéressés.

La conséquence pratique du renvoi : il signifie que le « renvoyeur » met l'administration militaire dans l'impossibilité de le mobiliser normalement en cas de conflit ou de lui donner une affectation en temps de paix.

Nous publions ci-dessous la lettre collective et les lettres de deux de nos camarades, mais il serait souhaitable qu'une sorte de « livre blanc » réunisse l'ensemble des lettres actuelles et celles à venir car certainement d'autres sont en préparation.

Après M<sup>e</sup> Georges Pinet, Dominique Halévy, Roland Grun, Jacques Atger, Jean Coulardeau, René Huard, Guy Chatelan, Jean-Pierre Perrin, Aimé Léaud, Jean Desbois, Jean-Marie Muller, Jacques Poisson et Alain Vérignon ont renvoyé leur livret militaire.

D'autres l'ont fait également en signant la déclaration commune suivante. Ce sont : Bruno Abeille, Adolphe Bedoin, Jean-Pierre Bertrand, Hughes Faynel, Jean-Philippe Hamon, Jean-Pierre Machy, Yves Ruellan et Pierre-Luc Séguillon.

« Nous avons renvoyé notre LIVRET MILITAIRE au ministre des Armées ? Pourquoi avons-nous accompli ce geste ? Parce que, venus d'horizons philosophiques et sociaux très différents, mais ayant pour exigence commune le respect de l'homme, nous refusons l'actuelle course aux armements, et spécialement aux armements atomiques. Notre acte, bien que posé dans notre pays, concerne une situation mondiale.

La course générale aux armements s'aggrave d'année en année de par le monde, et touche même des pays en voie de développement (tels l'Amérique latine, le Proche-Orient, etc.), incités à agir ainsi par l'attitude des grandes puissances.

Même si la force de frappe française constitue pour le moment un procédé de « dissuasion » (!), elle ne saurait en aucune manière être une voie sûre pour le MAINTIEN DE LA PAIX : elle ne peut aboutir qu'à une impasse, à un impossible « équilibre de la terreur ». Loin d'éliminer les causes de la guerre, nous sommes responsables de leur aggravation, ainsi que des crimes d'ores et déjà commis au nom d'expériences nucléaires prétendues « propres » (Ex. : POLYNESIE).

Malgré la menace nucléaire, les conflits ensanglantent la planète, en particulier l'atroce guerre du VIETNAM : nous saluons ici fraternellement les milliers de jeunes Américains qui renvoient ou détruisent leurs papiers militaires en signe d'opposition active à cette guerre.

Cette course aux armements est en effet le signe le plus manifeste et le plus scandaleux de la situation de violence à laquelle se trouve acculée l'humanité ; ceci par suite de l'exploitation inévitable dans notre système économique actuel, des pays pauvres par les puissants et privilégiés dont nous sommes.

Mais si nous dénonçons cet état de fait, c'est que nous croyons l'homme capable de maîtriser le développement de l'humanité et de l'orienter vers le service de tous les hommes, dans ce qu'il y a de meilleur en eux. C'est ainsi que nous entendons participer à la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

Nous savons que notre geste ne se suffit pas à lui seul et réclame de nous une participation active à toutes les formes de lutte, tendant à libérer les peuples de la FAIM et de la PEUR.

Pour chacun de nous, c'est notre foi, notre philosophie ou notre idéologie qui donne sa pleine signification à notre décision.»

En ce mois de février 1968.

A la suite de ces renvois, il s'est constitué dans la région lyonnaise un groupe de soutien moral et financier. Fin janvier, 170 personnes y avaient adhéré.

Soutien financier :  
Paulette DECLIPPELLEIR  
19, Grande-Rue, 69 - OULLINS  
C.C.P. Lyon 1156-71

Secrétariat et correspondance :  
Mireille DEBARD  
Oasis allée 1  
3, rue F.-Jomard 69 - OULLINS

## **lettre de Jean-Pierre Bertrand**

*Herblay, le 21 novembre 1967*

*La politique du gouvernement actuel donne la priorité à la mise en place d'une force de frappe moderne basée sur un armement nucléaire et thermonucléaire.*

*Cette politique est inutile et absolument inefficace car, en comparant les moyens de l'Etat français aux possibilités des deux Grands, il est certain que l'accentuation du retard existant déjà ne fera que se confirmer.*

*Cette politique est dangereuse car la construction de la bombe provoque même en temps de paix des radiations consécutives aux explosions expérimentales (Mururoa) qui rendent radio-actives la faune et la flore sous-marines environnantes ; la radio-activité de l'atmosphère s'accroît, amenant à plus ou moins brève échéance une augmentation du nombre des leucémies et des malformations congénitales (les conséquences de l'explosion de la bombe d'Hiroshima en 1945 se font encore ressentir).*

*Cette politique entrainera inmanquablement l'utilisation de la force atomique. Qu'une guerre nucléaire soit déclenchée et, même si nous y sommes étrangers, nous serons immédiatement détruits par l'un des belligérants, voire les deux, afin de nous empêcher de prendre part au conflit et d'utiliser nos bombes. Si nous étions les premiers à nous en servir, une riposte immédiate nous conduirait également au désastre ; d'ailleurs la construction d'une « force de dissuasion » n'amène pas les autres puissances à réfléchir, comme vous le prétendez et comme vous essayez de nous le faire croire, mais au contraire à préparer des armes plus perfectionnées et plus terribles pour rendre les nôtres inoffensives.*

Enfin, elle incite, dès maintenant, d'autres pays plus petits à suivre notre mauvais exemple et au lieu de détruire uniquement le potentiel militaire, les bombes anéantiront pays entiers voire continents ; les répercussions seront terribles sur toute la planète.

Cette politique est ruineuse à cause des sommes considérables qu'elle engloutit et qui dépassent nos moyens ; elle gaspille de l'énergie humaine qui pourrait servir à protéger la vie plutôt qu'à la détruire. Comme le dit Jean Rostand : « Peut-on ne pas flétrir la révoltante disparité entre les budgets de la mort et les budgets de la vie, entre la munificence dont on fait preuve pour ce qui tue ou qui détruit et la lésinerie pour ce qui soulage et qui sauve. »

C'est pourquoi, en conscience, je ne peux accepter cette politique. Mais, bien que je condamne l'armement atomique parce qu'il est un pas aussi gigantesque qu'inadmissible dans le développement de « l'art de la guerre », je ne saurais pour autant approuver l'emploi des armes dites conventionnelles. Ce que j'ai vu en Algérie pendant mon service militaire, bien que j'aie eu la chance d'avoir un poste d'instituteur pendant un certain temps, m'a montré les conséquences inévitables de la guerre : répression, torture, chantage, haine, misère matérielle et morale, rancune, vengeance, etc. Ce qui est condamné par les tribunaux en temps de paix devient acte de courage en temps de guerre, ce que la morale réprovoque devient un état de fait normal ; la mise en condition amène l'abêtissement de l'homme le plus sensé.

Et si je réprovoque l'emploi de la violence en général et si je condamne la force de frappe en particulier, c'est que je pense que la France, au lieu d'être la grenouille envieuse de la fable, pourrait devenir le pays modèle du désarmement unilatéral et, par ses ressources ainsi libérées, ouvrir des perspectives nouvelles. Actuellement, le gouvernement français favorise le développement et l'expansion des monopoles et des grosses entreprises privées, ce qui enrichit les financiers et les capitalistes au détriment des travailleurs. Car une politique « sociale » ne consiste pas à avoir des transports publics ou une Sécurité sociale « rentables », mais à développer le pays dans un sens tel que chacun ait à sa disposition ce dont il a besoin et qu'il se sente à sa place dans la société. Or nous manquons d'écoles, de logements (sociaux), d'hôpitaux, de centres culturels et sportifs, de routes et d'autoroutes, etc. Comment le Français pourrait-il se sentir à sa place, à son aise dans une société où il est esclave de la production, où il est menacé de chômage à tout moment, où les moyens efficaces de ne donner la vie qu'à des enfants désirés lui sont refusés à moins d'enfreindre une loi réactionnaire qui interdit la vente des produits contraceptifs ainsi que l'avortement thérapeutique ?

*Mais prendre les mesures nécessaires exigerait de votre part un respect de l'homme que vous n'avez pas et que vous ne pouvez pas avoir car vous êtes au service du capitalisme, car vous recherchez la grandeur de l'Etat au lieu du bonheur de l'individu, car vous considérez l'homme comme un pion que vous déplacez, au gré de vos besoins, de vos fantaisies.*

*Face à la situation des pays moins favorisés ou moins évolués, la France, pays riche, pourrait alors pratiquer, à une échelle bien supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant, une aide permettant la formation de cadres compétents, l'acquisition de techniques applicables en fonction des problèmes, et cela sans paternalisme condescendant profitant aux bourgeoisies locales ni néocolonialisme ayant pour seul but réel le « prestige » français.*

*Mais ces considérations ne seraient que verbales et n'auraient aucune valeur si je restais passif ; je serais complice d'une politique inacceptable. C'est pourquoi je vous renvoie ci-joint mon livret militaire, symbole d'acceptation d'un embrigadement dans une armée que je condamne et signe d'obéissance à un gouvernement qui poursuit solitairement une politique que je ne peux cautionner.*

*Conscient des conséquences judiciaires que cet acte peut entraîner, je n'ai pas l'intention de m'y soustraire.*

● ● ●  
A la suite du renvoi de son livret, la deuxième chambre correctionnelle de Pontoise a condamné, le 27 mars 1968, J.-P. Bertrand à un mois de prison avec sursis et 500 F d'amende.

● ● ●  
***lettre de Jean-Pierre Machy***

Paris, le 25 octobre 1967

*Engagé volontaire de 1955 à 1960, j'ai participé à la quasi-totalité de la guerre d'Algérie. J'en revins conscient d'avoir combattu en vain et pour une cause injuste : celle d'un impérialisme décadent qui depuis 1945 a accumulé quinze années durant les crimes au Vietnam, à Madagascar, au Maroc, en Tunisie, en Algérie, en Egypte.*

Témoin des cruautés inexcusables commises par l'armée française en Algérie ainsi que des multiples complots d'officiers fascistes, je nourris depuis cette époque le plus complet mépris pour la caste militaire.

Les souvenirs de ce passé détestable suffiraient à motiver mon refus de participer de quelque façon que ce soit aux affaires militaires. Mais, si je vous renvoie aujourd'hui mon livret individuel, c'est surtout en pensant à l'avenir : l'avenir des hommes de ce pays gravement compromis par la construction de la force de frappe nucléaire, l'avenir de l'Humanité que la course aux armements risque de conduire à la guerre totale.

L'arme nucléaire est condamnable à bien de points de vue et d'abord simplement en tant qu'arme. Comment, après avoir jugé les criminels nazis à Nuremberg, osons-nous préparer des exterminations massives qu'Hitler n'eût pas désavouées ?

Les essais atomiques que le gouvernement français s'obstine à poursuivre font par ailleurs courir aux populations des dangers certains ; d'autant plus difficiles à évaluer que la propagande officielle les minimise. En dépit de vos propres affirmations, vous devez, Monsieur le Ministre, connaître ces dangers mieux que personne puisque vous jûtes irradié lors d'une expérience souterraine (donc... « inoffensive »). A propos, combien de soldats moururent-ils à la suite de cette « bavure » ?

Condamnable aussi est la stratégie qu'entraîne la possession de l'arme nucléaire. « Stratégie anti-cités », « objectifs « démographiques » « MEGAMORT »... tel est le hideux vocabulaire des théoriciens de l'assassinat collectif.

Comment croire les auteurs de pareils blasphèmes lorsqu'ils nous affirment qu'ils ne tireront pas les premiers et seulement en cas de légitime défense ? Sur quelle loi, sur quelle morale s'appuient-ils pour « légitimer » le génocide ?

De nombreux auteurs ont analysé les conséquences économiques de la course aux armements ou critiqué l'efficacité de la force de frappe. Je m'en tiens pour ma part aux arguments moraux : ce qui est moralement inacceptable l'est aussi politiquement.

L'arme atomique est devenue le symbole d'une politique de violence, d'une société, d'un ordre nucléaire où l'on tolère tous les crimes pourvu qu'ils soient crimes d'Etat.

Chaque jour, violence est faite aux humbles, dans l'indifférence ou avec la complicité des pouvoirs publics : violence aux millions de

vieillards qui vivent dans des taudis avec cinq francs par jour ; violence aux jeunes abandonnés à la délinquance dans les rues sans joie des banlieues surpeuplées ; violence aux six cent mille malades mentaux dont cinq sur six ne peuvent être accueillis dans des centres spécialisés ; violence aux travailleurs les plus pauvres sans cesse victimes de réformes économiques peut-être utiles mais appliquées sans nuances.

Cette violence intérieure, la France l'exporte sans vergogne dans ses « territoires d'outre-mer » où sévissent la fraude électorale, la répression policière et les discriminations raciales, ce qui n'est pas sans rappeler dangereusement l'Algérie.

Elle l'exporte aussi, malgré la position neutraliste qui est officiellement la sienne, partout où des conflits menacent. Nos usines ont fourni la moitié des armes utilisées lors du récent conflit du Moyen-Orient, équipé l'aviation du gouvernement raciste d'Afrique du Sud et, pour comble, exporté vers les Etats-Unis des armes légères, notamment des engins sol-sol que l'industrie américaine ne produit plus **ET QUI SONT UTILISES EN TOTALITE CONTRE LE VIETNAM.**

Devant de tels faits, il m'apparaît impossible de garder un silence résigné ou complice. L'objection de conscience reste la seule attitude lucide devant la course à l'abîme. Mais mon geste n'aurait pas de sens s'il n'était qu'un simple refus : aux côtés des militants pacifistes, j'entends agir positivement en faveur des plus déshérités.

C'est là une tâche de justice inséparable de la cause de la Paix. Puisque l'Etat a failli à cette tâche, c'est désormais à chacun de s'en charger, et d'opposer au pari de la dissuasion par la terreur celui de la persuasion par la non-violence.

Je pense, par cette attitude, défendre et illustrer mon pays autant que quiconque, tout en y préparant la nécessaire Révolution sociale.



Pour la région parisienne, il s'est constitué un groupe de soutien, à Machy et à Bertrand, analogue à celui de la région lyonnaise. Nous y adhérons et invitons nos lecteurs à y participer. N'oublions pas que ceux qui renvoient leur livre militaire prennent des risques immédiats mais aussi à longue échéance.

Soutien financier :  
Michel CHEMIN  
C.C.P. Paris 24 827-62

Secrétariat et correspondance :  
Jacques BOUTEMAIN  
9, allée Fragonard  
95 - SARCELLES-LOCHERES

Comment participer ? d'abord en manifestant votre intérêt et votre sympathie en nous écrivant et en nous autorisant, le cas échéant, à faire état de votre signature.

## refus de l'impôt militaire

De tout temps, le refus total ou partiel de l'impôt fut l'action de non-coopération par excellence. Dans sa longue campagne pour l'Indépendance, Gandhi eut recours maintes fois à cette forme d'action, soit contre le gouvernement anglais, soit contre le gouvernement de despotes locaux.

Le refus, portant sur la part militaire de l'impôt, qui est mené en France comme aux U.S.A. (Joan Baez, James Baldwin, par exemple) et dans d'autres pays, n'a pas pour but de « couper les vivres » au gouvernement, puisqu'il s'agit d'un refus symbolique mais réel, portant sur 20 % du montant de l'impôt. C'est un refus de complicité dans la politique actuelle de défense, et un appel, pour ceux qui en sont informés, à prendre conscience de la nécessité d'une reconversion économique tant sur le plan national que sur le plan international, en faveur des plus défavorisés. Ce geste s'accompagne du versement d'une somme égale à une association travaillant dans le sens d'une plus grande solidarité et d'une plus grande justice (cf. lettre de Marie Laffranque du 14 nov. 1966 — A.N.V. n° 7, p. 13).

L'efficacité de cette action ne peut se juger sur le plan financier, puisque le gouvernement, par la saisie, récupère la part non versée augmentée de 10 %.

Actuellement, en France, à notre connaissance, quelques personnes ont refusé sous cette forme ou sous une forme semblable. Aucun refus collectif n'est encore envisagé, mais des lettres de soutien et de solidarité sont adressées au percepteur du « refuseur » par ceux qui approuvent ce geste sans avoir toujours l'intention de l'imiter. Mais ce n'est pourtant pas un geste isolé car il se situe sur le plan de l'objection de conscience tant en France qu'à l'étranger (objection au service militaire, renvoi du livret militaire) : « Mon double geste n'est pas isolé. D'autres, à travers le monde, l'ont accompli et continuent à l'accomplir, notamment aux U.S.A. Je ne suis pas la seule en France à refuser tout ou partie de l'impôt dans cet esprit. Surtout, ce refus sans détour, accompagné d'un acte à la fois positif et symbolique, prend tout son sens pour autant qu'il se situe dans la logique de ma vie personnelle, et dans un courant collectif qui s'est déjà fermement manifesté, en France et ailleurs.

Il se place sans équivoque, par sa forme et son but, sur le terrain de l'objection de conscience à la préparation de la guerre. Il veut être un appel à la conscience et à la réflexion de ceux qui en seront informés » (lettre de Marie Laffranque du 15 nov. 1967).

Les divers stades de l'action restent uniquement dans le cadre administratif, après le refus et les lettres explicatives adressées au Président de la République et au percepteur local :

- sommation sans frais et avis de majoration,
  - ordre de paiement,
  - avis d'opposition sur le salaire,
  - salaire diminué de la somme due plus 10 %,
- avec à chacun de ces stades rappel et explication de l'action entreprise aux personnes qui ont à s'occuper de la saisie.

Nous pouvons constater qu'en France cet acte a peu de retentissement. Cela s'explique, entre autres, par le fait que les sanctions restent sur le plan administratif et financier. D'autre part, l'information dans la presse est extrêmement réduite.

Dans la période actuelle, et sous cette forme de refus, aucun procès n'est possible, sauf s'il y a incitation à la désobéissance, ce qui n'est pas le but des « refuseurs » jusqu'à présent. Peut-être seraient-ils prêts à encourir cette accusation, et la peine de 6 mois à 7 ans de prison qui peut s'ensuivre, dans la perspective d'une action collective. Mais s'ils acceptent des risques pour eux-mêmes, ils n'entendent pas « inciter », chacun devant agir en pleine liberté et responsabilité. Les sanctions restent uniquement sur le plan pécuniaire : on verse deux fois la somme refusée : une fois volontairement à une association, une fois à l'Etat par contrainte, plus une majoration de 10 % de cette même somme, ce qui peut être lourd pour certains.

Aussi un certain nombre de personnes envisagent-elles un refus portant sur un pourcentage infime, limitant les sanctions financières à un minimum, mais obligeant tout de même l'administration à entreprendre la même procédure. Ce qui, pour un nombre assez élevé de refus, pourrait compliquer sensiblement le travail de l'administration des impôts au point d'avoir une répercussion publique.

Afin que cette action garde son sens, il ne faut pas que le « refuseur » puisse être accusé de fraude fiscale, ce qui n'est pas le cas des artisans dont les déclarations sont faussées en accord tacite avec l'administration. Les salariés sont à l'abri de ce genre de chose, puisqu'ils n'ont aucune possibilité de tricher.

Pourquoi un refus de la partie militaire et non un refus total de l'impôt ? S'il est vrai que la contestation porte sur la répartition des richesses et les structures économiques conduisant à la préparation de la guerre, il faudrait alors concevoir de se passer de tous les services mis en place et subsistant grâce au gouvernement : le réseau routier, le réseau électrifié, la plus grande partie des écoles, un grand nombre d'hôpitaux, etc. Mais l'action menée actuellement ne peut avoir cette prétention, il faut la considérer comme celle d'individus qui n'admettent pas le système de défense actuel et ses implications sociales et économiques et qui veulent, non seulement manifester leur désaccord à ce système, mais aussi appeler à la réflexion leurs concitoyens qui y participent tout comme eux, sans s'apercevoir que même en la condamnant ils soutiennent cette politique.

Jacky TURQUIN



Le renvoi du livre militaire ne concerne qu'une partie de la population masculine, par contre le refus de l'impôt est possible à un plus grand nombre, notamment aux femmes, comme le montre Marie Laffranque qui s'explique dans la lettre suivante au Président de la République :

*Je me permets de vous faire savoir que j'ai déjaqué de la troisième tranche de mes impôts exigible aujourd'hui les 20 % qui correspondent à la part officielle du budget militaire dans l'ensemble du budget national. Je verse une somme égale, soit 382 francs, au compte du Service Civil International, 129, Faubourg Poissonnière, Paris 9<sup>e</sup>, CCP : Paris 874-60-15.*

*Vous êtes au courant de mon refus de l'an dernier, renouvelé le 15 février et le 15 mai 1967. Depuis lors, les essais nucléaires français en Polynésie ont repris, et d'autres se préparent. Nous connaissons tous de mieux en mieux les effets inacceptables de telles explosions sur toute espèce vivante. Au moins pour l'immédiat, le nombre probable de leurs victimes humaines est déjà de notoriété publique. Je considère cette action comme un début de génocide. Elle est menée, pour une part infime mais certaine, avec le prix de mon travail et en mon nom. En conscience, je ne peux y participer de mon plein gré.*

*Mais en outre, ces essais nucléaires, et la politique d'armement où ils s'intègrent, ne font que s'ajouter à ceux des autres nations, les renforcer, les encourager, leur fournir un semblant de justification.*

*Je n'ai pas à juger ceux qui assument cette co-responsabilité, et ses effets ; pas davantage ceux qui les acceptent. Cependant, je ne saurais les approuver ni faire comme eux.*

*Je crois devoir marquer concrètement mon désaccord en refusant de payer volontairement ces 20 % de mes impôts. Cela m'expose, je le sais maintenant par expérience, à la saisie et à l'amende. Mais je ne cherche ni à produire un effet matériel direct et immédiat, ni à fuir les difficultés personnelles que pourra me valoir ce double geste.*

*En refusant une fraction d'impôt correspondant au pourcentage avoué (mais inférieur à la réalité) du budget militaire dans le budget national, je manifeste que si je contribue à l'effort militaire de mon pays, c'est une fois de plus à mon corps défendant. En consacrant une somme égale au Service Civil International, malgré la saisie à prévoir j'essaie de souligner qu'une politique inverse peut exiger, surtout des plus favorisés d'entre nous, des efforts et des sacrifices volontaires encore plus grands que ceux auxquels ils se résignent aujourd'hui. Je voudrais suggérer enfin que je souhaite, dans cette ligne, non une simple redistribution de fonds, mais la reconversion progressive d'une société dominée jusqu'ici, à l'échelle extra-nationale, par la loi du profit et par le droit du plus fort.*

*Mon double geste n'est pas isolé. D'autres, à travers le monde, l'ont accompli et continuent à l'accomplir, notamment aux U.S.A. Je ne suis pas la seule en France à refuser tout ou partie de l'impôt dans cet esprit. Surtout, ce refus sans détour, accompagné d'un acte à la fois positif et symbolique, prend tout son sens pour autant qu'il se situe dans la logique de ma vie personnelle, et dans un courant collectif qui s'est déjà fermement manifesté, en France et ailleurs. Il se place sans équivoque, par sa forme et son but, sur le terrain de l'objection de conscience à la préparation de la guerre. Il veut être un appel à la conscience et à la réflexion de ceux qui en seront informés.*

*C'est en ce sens, Monsieur le Président, que je vous demande aussi de le comprendre. Veuillez agréer, je vous prie, mes salutations respectueuses.*

*Le 15 novembre 1967*



**Comment soutenir actuellement l'action de Marie Laffranque ? En exprimant votre solidarité à ce geste, même si vous n'êtes pas prêt à l'imiter, par une lettre adressée au percepteur de la Troisième Division, 1, rue Gabriel-Péri, 31-TOULOUSE. Nous vous suggérons dans ce cas d'envoyer copie de cette lettre à Marie Laffranque, 23, rue Brouardel, 31-TOULOUSE, en lui faisant part de vos remarques et de vos réflexions.**

## **autres formes possibles du refus de l'impôt**

Si l'on veut avoir pleine efficacité sur le plan financier, il faut mettre le gouvernement dans l'impossibilité de pouvoir récupérer l'impôt. Aussi la meilleure solution serait de ne pas avoir de gain dépassant le salaire imposable. Mais en acceptant volontairement cette pauvreté (relative), on se situe hors de la tendance actuelle qui est l'augmentation du niveau de vie, et on a le même problème pour se faire comprendre que la communauté de l'Arche (et d'autres communautés basées sur la pauvreté).

Si l'on n'accepte pas ce niveau de vie « pauvre », il faudrait faire ce que l'on appelle du « travail noir » pour ne pas dépasser le niveau imposable. Mais le travail noir équivaut à la fraude fiscale, et il n'est pas possible partout.

Puisque notre contestation porte sur tout le système économique et l'utilisation des richesses, il faudrait donc refuser d'aider le gouvernement dans ce système, en refusant de remplir les feuilles de déclaration, et en faisant soi-même la répartition de la somme qu'on aurait dû verser, avec preuves, ce qui évite le qualificatif d'asocial. Pour ce faire, on « subventionnerait » sur le plan local (c'est le mieux, puisque nous désirons une structure fédéraliste) des services et institutions socialement utiles. Dans ce cas, les sanctions pécuniaires seraient très lourdes.

Jacky TURQUIN

## **groupe de partage**

« Il conviendrait d'attirer l'attention sur la nécessité d'organiser une base de soutien à l'action, une infrastructure économique, une in tendance, afin que le militant qui s'engage à long terme, ou qui sortant de prison avec souvent perte de sa profession, ne soit pas trop handicapé en reprenant sa place dans la société. De même prévoir les conditions d'aide aux familles. Il ne s'agit pas d'entretenir des activistes, des professionnels de l'action non violente, mais de ne pas empêcher ou restreindre l'action pour des causes uniquement matérielles. »

(André BERNARD - « Jalons »,  
A.N.V. n° 4, avril 1966.)

Les différentes actions étudiées dans les textes précédents font apparaître la nécessité de rassembler autour des camarades engagés un groupe de soutien.

Ce groupe répond à plusieurs besoins inhérents à tout individu entreprenant une action non violente :

— Besoin de rompre la solitude, de ne pas se sentir isolé ; d'appartenir à un courant de pensée, d'avoir autour de soi une communauté solide.

— Désir que le geste soit bien compris, bien interprété, ne puisse donner lieu à des utilisations équivoques et que le retentissement obtenu soit bien dans l'esprit qui anime l'action.

Ces constatations bien évidentes appellent immédiatement quelques réflexions et inspirent le désir d'élaborer un cadre permettant plus facilement la naissance et l'épanouissement d'actions.

Il semble convenu qu'à la base de toute action non violente il y a un engagement individuel profondément réfléchi ; cette réflexion suppose que l'intéressé ait pesé toutes les conséquences de son acte et se soit senti de taille à les affronter.

Parmi les conséquences les plus prévisibles : une forte amende ou un emprisonnement de durée variable d'où préjudice matériel grave que l'intéressé peut avoir des difficultés à supporter surtout s'il a des responsabilités familiales.

L'objet de ces propos est de

considérer plus particulièrement l'aspect matériel du soutien et ses corollaires. Souscription, caisse de solidarité ont souvent été utilisées, mais ces formes ne spécifient en rien un mouvement, elles constituent l'aspect premier du soutien : aspect insuffisant en ce sens qu'il ne crée pas une véritable communauté dans l'engagement, et laisse subsister un fossé entre participants à l'action et participants au soutien.

Une autre solution consiste en un apport financier fixe, régulier, périodique par ceux qui se sentent concernés par une action dure mais ne veulent pas s'y livrer eux-mêmes. Ce mode de soutien est plus sympathique, il semble mieux convenir car il nécessite un engagement plus précis et plus complet. Plus complet, plus idéal encore est la possibilité qu'offre une communauté comme l'Arche qui permet à certains de ses compagnons de pouvoir se libérer de tout problème matériel pour participer à une action qu'elle a jugée valable, et où elle prend alors en charge toutes les conséquences matérielles de l'action. Cela permet de libérer un ou des individus pour animer, coordonner une action qui leur demande de s'y consacrer à plein temps, de même d'assurer la subsistance d'une famille pendant un emprisonnement et de garantir leur réintégration par la suite.

Le réalisme oblige à constater que ce qui est possible en milieu spiritualiste chrétien l'est plus difficilement en milieu anarchiste. La vie communautaire (genre Arche) pose de très nombreux problèmes et sans la sublimation déiste elle est généralement vouée à l'échec à terme plus ou moins long suivant la qualité des participants. L'expérience semble prouver que pour des anarchistes très conscients de leur ego, elle apporte en définitive plus de contraintes que de libération.

Alors? comment se rapprocher des possibilités d'action qu'offre la vie communautaire complète en évitant les inconvénients qui lui sont inhérents?

Une possibilité apparaît à travers certaines recherches; on peut l'appeler sans être certain que la définition soit très correcte : le groupe de partage.

**GROUPE** : Assemblage d'individus affinitaires du fait qu'ils se sentent concernés par les mêmes problèmes et désireux d'agir dans le même sens pour la recherche, la réflexion, l'action.

**DE PARTAGE** : Par souci d'efficacité, dans le but de se sentir plus solidaires, plus disponibles et plus libres matériellement, les composants du groupe décident de mettre en commun leurs ressources entièrement ou en partie.

## Aspects pratiques

On peut concevoir une gradation, une évolution dans la création et la vie de ce « groupe de partage » et ce, sur plusieurs plans ; depuis le seul aspect financier jusqu'au regroupement géographique et même professionnel, un premier stade consisterait à créer une caisse alimentée par des versements réguliers.

La détermination du montant des versements pourra être laissée à l'initiative de chacun ou déterminé en pourcentage de salaires ou de quotient familial. Suivant l'importance et le nombre des « volontaires » cette caisse permettrait de financer :

- la publication ou la participation à la publication de certains textes,
- les frais inhérents à des rencontres, séminaires, etc., et la possibilité d'en rapprocher la fréquence,
- le déplacement d'un membre du groupe pour participer à une rencontre, congrès, préparation d'action de mouvements proches,
- le soutien, en tant que groupe, d'une action que nous approuvons,
- le remplacement de la rémunération professionnelle d'un camarade pour lui permettre de se consacrer à plein temps à une tâche, ce à titre temporaire ou permanent.

Cette énumération non limitative, volontairement simpliste, essaie de définir une progression possible à partir du réel, c'est-à-dire l'état actuel de cohésion et de maturité d'un groupe qui ne fait que de commencer à s'affirmer.

On peut concevoir à un stade plus avancé que la totalité des ressources soient mises en commun puis redistribuées équitablement suivant un système à définir (l'équité n'étant pas l'égalité, il est nécessaire d'apporter des corrections tenant compte des circonstances particulières à chacun avant de procéder par exemple à un partage calculé suivant un quotient individuel), le prélèvement de soutien se faisant alors globalement et d'une manière variable suivant les besoins du moment.

Enfin, toujours dans le même esprit mais plus difficile à réaliser, on peut envisager un regroupement géographique dans la recherche de travail et de résidence dans la même ville, dernier stade avant la vie communautaire complète que nous laisserons volontairement de côté. Non que nous ignorions que ce soit là une solution quasi idéale, mais parce que nous pensons que l'outil parfait que peut représenter une vie communautaire complète peut être aussi le parfait instru-

ment de destruction du groupe si les participants ne se sont pas astreints à une longue préparation psychologique et pratique. Préparation consistant, entre autres, à la maîtrise des comportements caractériels et à l'élaboration d'un langage commun tant sur le plan des idées que du vocabulaire, éléments essentiels, nécessaires et indispensables à la cohésion d'un groupe.

Mais dans l'esprit du « groupe de partage » s'offre déjà toute une gamme de possibilités ouvertes vers l'action, il nous appartient de nous interroger puis, à travers un débat commun, de définir et préciser celles que nous voulons utiliser et à quel niveau.

**Marcel VIAUD**



---

Nous avons reçu le n° 103 du bulletin périodique belge des sections IRG-MIR (Internationale des résistants à la Guerre - Mouvement international de la Réconciliation) consacré à « Révolution : non-violence ou guérilla ». Nous recommandons vivement ce travail de notre ami Jean van Lierde.

---

# CORRESPONDANTS LOCAUX

« Anarchisme et Non-Violence » n'est pas seulement une revue; les camarades qui l'animent s'emploient à entretenir entre eux et autour d'eux un dialogue permanent.

Dans ce but les correspondants locaux se tiennent à la disposition de ceux qui à travers la lecture de la revue s'intéressent à ce courant de pensée et désirent s'associer de plus près à nos études, à nos recherches et à nos tentatives d'action.

**ARDENNES :** Jacky Turquin, 85, route de Mezières,  
08 - Prix-lès-Mézières.

**BOUCHES-DU-RHONE :** Denis Durand, 41, bd Boisson,  
13 - Marseille-4<sup>e</sup>.

**EURE :** Michel Bouquet, app. n° 2, Immeuble Normandie,  
27 - Verneuil.

**HAUTE-GARONNE :** Daniel Besançon, Cité Bordelongue, Bât. 4,  
31 - Toulouse.

**PARIS :** André Bernard, 52 bis, rue Victor-Hugo, 93 - Pantin.

**VAR :** Marcel Viaud, La Courtine, 83 - Ollioules.

**BELGIQUE :** Hem Day, B.P. 4, Bruxelles 29.

**SUISSE :** Marianne Enckell, 24, av. de Beaumont, 1012 Lausanne.

**BOITE AUX LETTRES :** Lucien GRELAUD  
Immeuble Dauphiné, 10, bd Paul-Valéry  
83 - LE LAVANDOU

Cahiers d'études trimestriels  
Directeur de la publication : Michel Tepernowski

PRIX DU NUMERO : 2 F

ABONNEMENT CINQ NUMEROS : 10 F.

C.C.P. : Marcel Viaud, 2.298-84, Marseille.  
La Courtine - 83-Ollioules.